



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 MAI 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le lundi 16 mai 2022 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La convocation a été adressée le lundi 9 mai 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du PV de la séance du 8 avril 2022**
- **Contribution au Syndicat Scolaire de Dompaire**
- **Voirie : travaux 2022 et compte rendu de la visite des chemins**
- **Achat : tondeuse et rampes**
- **Budget commune : décision modificative**
- **Caisse épargne : bons de naissance**
- **SPL XDEMAT / avis sur répartition du capital social**
- **Salon des artisans et artistes amateurs 2022**
- **Questions et informations diverses**

Étaient présents : M. RAMBAUT Patrick, Mme CHARLES Édith, Mme FARINEZ Catherine, M. BRINGOUT Thierry, M. EURIAT Franck, M. SAUNIER Jean-Marie, M. DELESTRÉ Patrick, M. BRIGEOT Christophe et M. VILLIÈRE Claude.

Absents excusés : Mme DIDELOT Ghislaine et M. COUVREUX Frédéric.

Procurations: Mme DIDELOT Ghislaine a donné procuration à Mme FARINEZ Catherine.
M. COUVREUX Frédéric a donné procuration à M. VILLIÈRE Claude.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 11
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint -

Monsieur DELESTRÉ Patrick a été nommé secrétaire de séance.



◇ Approbation des PV du 8 avril 2022 :

M. BRIGEOT Christophe propose quelques modifications et ajouts qui sont validés par les élus.



DÉLIB N° 18/2022 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE DOMPAIRE POUR 2022:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Dompair a fixé à 4 640,00 € le montant de la participation syndicale de la commune de DOMMARTIN-AUX-BOIS pour l'année 2021.

Il rappelle les participations demandées des années précédentes.

Année 2015	12 € / habitant pour 431 habitants	230 € / élèves pour 17 élèves	80 € / élèves transportés	10 442,00 €
Année 2016	10 € / habitant pour 438 habitants	190 € / élèves pour 22 élèves	80 € / élèves transportés	10 320,00 €
Année 2017	10 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 21 élèves	90 € / élèves transportés	10 130,00 €
Année 2018	8 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 26 élèves	90 € / élèves transportés	10 680,00 €
Année 2019	6 € / habitant pour 397 habitants	170 € / élèves pour 24 élèves		6 462,00 €
Année 2020	6 € / habitant pour 399 habitants	170 € / élèves pour 18 élèves		5454,00 €
Année 2021	5 € / habitant pour 390 habitants	170 € / élèves pour 16 élèves		4670 - 30€ de régularisation Année -1 = 4640 €
Année 2022	6 € / habitant pour 390 habitants	185 € / élèves pour 17 élèves		5 485,00 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°48/2018 en date du 19 octobre 2018 relatif à la décision de rembourser les parents des collégiens le coût du titre du transport scolaire. Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le mode de prise en charge à savoir par règlement sur le budget communal ou par fiscalisation.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

À **11 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention ;**

REMPLECE ET ABROGE la délibération n° 11/2022 en date du 8 avril 2022,

DÉCIDE que cette participation d'un montant de **5 485,00 €** sera fiscalisée pour l'année 2022 au même titre que les années précédentes.



◇ Voirie : travaux 2022 :

Les élus ont visité la voirie le samedi 7 mai 2022, pour constater l'état des voies et chemins prévus en réfection cette année, l'objectif était de définir des niveaux d'urgence d'intervention. Le niveau 1 comprend les voies principales reliant les villages de la commune et les rues. Les autres voies et chemins ne sont pas prioritaires. Pour rappel, seuls les voies et chemin figurant au tableau de classement doivent faire l'objet d'un entretien.

Les élus ont pu constater un défaut de structure de la chaussée rue des Grandes Maies, empêchant le ruissellement d'atteindre la grille avaloir. Cela sera réparé. En bas de cette même rue, il y a un affaissement de plusieurs mètres carrés avec dégradation du revêtement. Une purge sera effectuée par nos agents avec l'entreprise Etienne, un bicouche fermera le tout. Place de Dommartin aux Bois, un caniveau est affaissé, il sera remplacé par une grille avaloir par nos agents.

Il est rappelé aux élus que les réparations localisées et les bicouches ont le même objectif, celui de combler les fissures de la chaussée. Le choix entre les deux pratiques est fonction du nombre de fissures et du pourcentage de surface endommagée.

La nouvelle proposition prévoit des réparations localisées sur la partie non gravillonnée du VC2 (Dommartin-Adoncourt), ainsi que sur la VC 8 (Agémont- Thiélose), un reprofilage manuel des zones dégradées de la Moraigne sur la moitié coté Agémont, avec un bicouche. Le coût de ces travaux s'élève à 31 289,40€ TTC.

Une nouvelle proposition sera demandée en 2023 pour traiter en monocouche bitume ces chaussées, ainsi que la totalité de la Moraigne. Il est préférable de regrouper les surfaces à traiter en bitume pour diminuer les coûts de déplacement des engins et obtenir de meilleurs tarifs.

L'expertise du chemin de Ville, suite aux dégradations de l'orage du 2 février 2022, a eu lieu le 26 avril 2022. La partie adverse a défendu que les arrachements sont dus à l'écoulement naturel des eaux de ruissellement, refusant d'admettre que ceux-ci avaient emprunté essentiellement leurs accès. Elle a également incriminé le débordement du fossé. Monsieur le Maire a fait remarquer qu'il a plus de 20 ha d'un seul tenant en monoculture dans le bassin versant, en sol nu au moment des faits, cet argument n'a pas été retenu. Le coût des réparations a été estimé à 8 113€, ce qui correspond à la somme perçue d'une année de taxes foncières non bâties. Des voies d'eau seront réalisées sur le chemin afin d'éviter les arrachements dus aux ruissellements, ainsi que des arasements sur la partie basse de celui-ci.

Monsieur le Maire rencontrera les agents du CEREMA le mardi 17 mai, pour évoquer des solutions de retenue des eaux de ruissellement afin de protéger les populations et les biens contre les risques d'inondations, comme cela s'est passé le 17 juin 2020, inondation du village de Adoncourt reconnu en catastrophe naturelle. Il sera proposé de planter une haie en lieu et place du fossé pour retarder la progression de l'eau et favoriser son infiltration.



Achat : tondeuse et rampes :

Il a été prévu au budget 2022 le remplacement de la tondeuse. La surface à tondre est d'environ 9000 m². Noël DAGNEAU prend sa retraite au 31/12/2022, il n'est pas prévu à ce jour de le remplacer.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal fait le choix d'un matériel professionnel de plus grosse capacité, afin de réduire le temps passé à l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal, à 9 voix pour, 1 contre, 1 abstentions, choisit la proposition de l'entreprise PETITJEAN pour un tracteur 4x4 de 24 cv équipé d'une plaque de tonte mulching de 1m37.

En complément, il est proposé l'achat de deux rampes pour le chargement sur le fourgon pour la somme de 984€ TTC.



DÉLIB N° 19/2022 – FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un tracteur tondeuse pour l'entretien des espaces verts de la commune. Cet achat étant prévu à hauteur de 8 000,00 € au budget 2022, il est nécessaire d'ajouter des crédits.

- Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **10** Voix POUR, **1** Voix CONTRE (*M. BREGEOT Christophe*) et **0** Abstention,

VOTE les crédits suivants au budget primitif 2022 principal de la commune, tels que suit :

➤ Section opérations d'investissement - Dépenses :

2151 – Réseaux de voirie : - 15 000,00 €

Opération 11 - Voirie

➤ Section opérations d'investissement - Dépenses :

2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques : + 15 000,00 €

Opération 25 – Mobilier-Mairie-Cadastre



**DÉLIB N° 20/2022 – CONVENTION – CONVENTION DE PARTENARIAT
« BONS NAISSANCE » DE LA CAISSE D'EPARGNE : AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour rétablir la convention de partenariat entre la commune et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe, pour l'attribution du bon de naissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

FIXE la somme à 20,00 € le bon naissance « Nouveaux nés » pour les naissances enregistrées, sur la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.



**DÉLIB N° 21/2022 – AVIS SUR RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE
LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat est prévue le 28 juin 2022 et qu'il est nécessaire de prendre une délibération quant à la répartition du capital social, selon l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À **11** Voix POUR, **0** CONTRE, **0** Abstention ;

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social,
- le Département des Vosges : 481 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

DONNE pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.



Salon des artisans et artistes amateurs :

Après deux années d'impossibilité du fait de la pandémie, Monsieur le Maire interroge les élus sur la poursuite du salon des artisans et artistes amateurs et demande qui veut s'impliquer. Sont volontaires Patrick DELESTRÉ, Edith CHARLES, Thierry BRINGOUT, Claude VILLIÈRE, Jean Marie SAUNIER et Patrick RAMBAUT. Il sera proposé aux membres du comité des fêtes de s'y associer.



Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire a participé le 21 avril 2022 à une réunion organisée par le Département concernant le lancement d'une étude de transformation de l'ancienne voie ferrée Darnieulles-Martinvelle en voie verte.

- La chambre d'agriculture nous a fait parvenir un devis pour la rédaction du bail de transfert des baux ruraux de l'agriculteur qui prend sa retraite et dont l'épouse poursuit l'activité. Ce devis s'élève à 347,40€.

- Les bouleaux abattus sans autorisation sur la parcelle communale D 1487 ont été cubé par les élus chargés des affouages, pour un volume de 9 stères de gros bois, et 5 stères de charbonnette. Le conseil municipal est invité à déterminer le prix de vente. Les élus décident à l'unanimité de fixer le prix à 11€ du stère.

- La Région Grand Est nous informe que notre projet « aire de jeux » pourrait bénéficier de nouveaux financements, il nous faut pour cela, compléter une nouvelle demande. Le programme de réalisation de ces aires de jeux sera retardé de plusieurs mois.

- Une assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu vendredi 13 mai 2022. Les membres démissionnaires n'ont pas été tous remplacé par de nouveaux arrivants. Monsieur le Maire encourage les élus à soutenir ce comité dans ses activités par une participation à ses activités. Une rencontre avec les membres du bureau sera proposée à la Présidente pour envisager de travailler ensemble sur certaines activités.

- M BREGEOT interroge Monsieur le Maire sur les conditions de mise à disposition de la salle polyvalente aux candidats en campagne électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.